

## ANNEXE 1

### Liste de bâtiments occupés ou gérés par le CCAS et propriétés (ou occupant « en titre ») de la Ville de Dijon

Désignation	Activité
Centre social Balzac, 25 rue Balzac intégrant : - Centre de loisirs Balzac - Centre social Balzac, école Maladière (accueil péri scolaire) - Centre social Balzac - Locaux MJC Maladière, 20 rue Balzac - Locaux crèche familiale	- Accueil, animation pour enfants de 3 à 16 ans - Accueil, animation pour enfants de 3 à 5 ans  - Accueil, animations diverses tout public - Accueil, animations diverses tout public - Accueil, animations diverses tout public
Escale d'Alembert, 5 rue d'Alembert	Restauration et animations pour retraités
Les Marronniers, 5 avenue Albert Camus	Centre d'accueil de jour de personnes âgées désorientées
Services administratifs du CCAS, 11 rue de l'Hôpital	Direction, Secrétariat général, DISH, DRPA
Service des repas à domicile, Cuisine Centrale, 36 avenue de Stalingrad	Portage des repas au domicile de personnes âgées domiciliées à Dijon, usagers du service

### Liste des bâtiments dont le CCAS est propriétaire

LCR Mansart, 28 rue le Jolivet	Mis à disposition de la Ville de Dijon pour accueil d'enfants en centre de loisirs et animations, réunions de diverses associations
Foyer les Tilleuls, 2 rue Mère Javouhey	Accueille la Maison des Seniors et les bureaux administratifs de l'OPAD

### Liste de bâtiments dont le CCAS est locataire d'un bailleur privé ou public

Résidence Abrioux, 26 rue Commandant Abrioux	Hébergement de personnes en difficulté
---	--

## AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE LOCATION DU 16/09/1985

### Entre les soussignés

DIJON HABITAT, représenté par Jean-François MACAIGNE, agissant en sa qualité de Directeur Général,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de DIJON, représenté par sa Vice-Présidente, Madame Françoise TENENBAUM en exercice, dûment habilitée en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2016,

et

La VILLE DE DIJON représentée par son Maire en exercice, Monsieur François REBSAMEN dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2016,

### **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT**

#### **Article 1**

Afin d'optimiser l'occupation des locaux dédiés aux associations dijonnaises pour l'exercice de leurs activités, la Ville de Dijon organise une gestion centralisée de ces locaux.

Par courrier du 26/04/2016, le Président du Centre Communal d'Action Sociale demande le transfert au profit de la Ville de DIJON de la convention de location du 16 septembre 1985 initialement consentie au CCAS concernant un local situé dans l'immeuble Gutenberg sise à l'adresse actuelle du n° 1 rue Etienne Mauchaussée à DIJON.

#### **Article 2**

La substitution de la Ville de Dijon à son CCAS ne comportant pas de modification des modalités de location, Dijon Habitat accepte que la convention soit transférée à la Ville de Dijon à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

#### **Article 3**

Il n'est autrement dérogé à la convention dont les clauses et conditions non contraires au présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à DIJON, en 3 exemplaires  
Le 2016

Pour la Ville de DIJON  
Le Maire

Pour le CCAS  
La Vice-Présidente

Pour Dijon Habitat  
Le directeur général

François REBSAMEN

Françoise TENNEBAUM

Jean-François MACAIGNE